



Delit de fuite routier avec agression

Par **jobatters**, le **30/03/2016 à 07:59**

Bonjour,rnrnJe connais une personne circulant à moto avec tout l'équipement du motard.rnrnUn jour, sur une avenue, il voulait doubler une voiture, à plusieurs fois la voiture a changé de file sans mettre de clignotant. Au bout de plusieurs fois, ils se sont arrêtés à un feu rouge, il est carrément descendu de sa moto, a explosé la vitre côté conducteur, tout en blessant la conductrice en même temps. Il n'y a eu qu'un témoin des faits qui se trouvait sur le trottoir d'en face.rnLe motard a été convoqué à la police, a tout nié en bloc disant qu'il passait par là et que, ce n'était pas lui.rnMais il m'a tout raconté en détail. rnrnQuels sont mes options car j'aimerais qu'il paye pour cet acte odieux. Merci.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/03/2016 à 08:17**

Bonjour,rnrnLe fait qu'il vous ait tout raconté, en détail, constitue un aveu mais, pour autant, cet aveu est-il recevable par la justice ? difficile à dire. Le mieux serait que vous puissiez recueillir son récit mais en présence d'un témoin et, ensuite, à 2, vous allez tout raconter et faire votre déposition au commissariat. Le motard sera à nouveau convoqué et les enquêteurs sauront bien le cuisiner pour lui faire avouer cet acte. Ensuite ce sera à la Justice de trancher.